

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_088 : APPROBATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2017 AVEC
L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DE TOULOUSE (AUA/T)

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 43

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

**N° DEL2017_088 : APPROBATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2017 AVEC
L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DE TOULOUSE (AUA/T)**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe BONNECARRERE, rapporteur,

L'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine (aua/T) est une association de partenaires publics, parmi lesquels l'Etat, la région Occitanie, Toulouse Métropole, le GIP InterSCoT et de nombreuses autres collectivités de l'aire urbaine de Toulouse.

Elle a pour objet la réalisation et le suivi, sous forme partenariale de programmes d'activités et d'études permettant tant l'observation, l'analyse, la prospective et l'évaluation des politiques publiques que la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et environnemental de ses membres dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire et de la programmation sur les champs de compétences suivants :

- L'habitat, le logement et l'économie,
- Le génie urbain et les transports et déplacements,
- Le paysage et l'environnement,
- Les loisirs et le tourisme,
- La formation, la culture et la communication,
- La concertation et l'ingénierie de projet.
-

Elle constitue dans ce cadre un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance auprès de ses membres grâce à la mutualisation des informations, des connaissances et des compétences.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est membre de l'aua/T (délibération du 25 février 2014). Ce partenariat s'est traduit notamment par la signature d'une convention cadre le 16 janvier 2015. A ce titre elle verse une subvention annuelle pour un programme d'actions concertées et bénéficie de son assistance pour la réalisation d'études en conformité avec l'objet social de l'Agence.

Le partenariat avec l'aua/T s'est construit progressivement. Le premier sujet de collaboration a été l'assistance à l'élaboration du programme local de l'habitat de l'Albigeois. Dans ce cadre, il a été confié à l'aua/T les missions suivantes : animation de la démarche et secrétariat des réunions, mobilisation des acteurs, respect des étapes et démarches réglementaires, diagnostic territorialisé, définition des orientations stratégiques, élaboration du plan d'actions, définition des outils d'évaluation...

Le programme partenarial pour l'année 2017 a été établi en lien avec les vice-présidents et les services techniques concernés et comprend différents thèmes d'intervention :

- PLUI de l'Albigeois (150 000 €) ;
- Travaux d'études et d'ingénierie relatifs au nouveau programme national de rénovation urbaine (55 000 €).

Le périmètre des études réalisées par l'AUAT en phase de protocole de préfiguration du programme ANRU ont été validées dans deux délibérations du conseil communautaire (7 avril 2016 et 6 octobre 2016) et ont fait l'objet d'une convention spécifique répondant à un formalisme particulier, précisant les attendus et leur cadrage en lien avec les prérogatives de l'ANRU.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 – 42 /2014 du 25 février 2014 approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'association agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine,

Vu la convention cadre du 16 janvier 2015 définissant les règles présidant à l'allocation de la subvention versée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine,

Vu la délibération n°6 – 182 / 2015 du 17 décembre 2015 décidant de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu la délibération n°2 -46 / 2016 du 7 avril 2016 approuvant le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Cantepau à Albi, ainsi que son programme d'études,

Vu la délibération n°4 – 147 / 2016 approuvant le programme partenarial 2016 avec l'aua/T et la convention 2016 – 2017 relative aux actions dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine,

Vu le projet de programme partenarial 2017 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 22 juin 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

1 abstention(s)

Monsieur Gérard POUJADE

APPROUVE le programme partenarial 2017 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine qui comprend les différents thèmes d'intervention suivants :

- PLUI de l'Albigeois (150 000 €) ;

- Travaux d'études et d'ingénierie relatifs au nouveau programme national de rénovation urbaine (55 000 €).

AUTORISE le président à signer l'ensemble des documents et conventions afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires pour le partenariat avec l'Aua/T au titre de l'année 2017 sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE